



Faculté des sciences & des techniques

Campus universitaire Montmuzard  
9, avenue Alain Savary  
B.P. 47870  
21078 DIJON CEDEX

tél. : 03 80 39 58 01  
03 80 39 58 02  
fax : 03 80 39 58 15



## Compte rendu du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 18 décembre 2018

### **Etaient présents :**

M. BLAIS, directeur de l'UFR.

Mmes ARDIGO-BESNARD Maria-Rosa - BOITELLE Sarah (jusqu'à 11h30) – COMTE Virginie (jusqu'à 10h55) - HERBST Michaële - LABRUERE-CHAZAL Catherine - LANQUETIN Sandrine – MONGIN Mylène – MONIN-BAROILLE GANDREY Elisabeth - WAUQUIER Hélène.

MM CARLET Guido - CHIBILE Romuald - CLUZEL Benoît - DELANNES Arthur - FAUCHER Olivier - FINOT Christophe – GENTIL Christian – GOUDET François - IMHOFF Luc - JACQUIR HOUSSEN Sabir (jusqu'à 11h40) - LEURENT Sébastien - LUCAS Dominique – MAZZARESE Sébastien - SUGNY Dominique.

### **Etaient représentés :**

M. BERTIN Charles, procuration à M. JACQUIR HOUSSEN Sabir,  
Mme BOITELLE Sarah, procuration à M. CHIBILE Romuald (à partir de 11h30),  
Mme COMTE Virginie, procuration à M. IMHOFF Luc (à partir de 10h55),  
M. DEVILLERS Charles, procuration à M. LUCAS Dominique,  
M. FAENZI Daniele, procuration à M. CARLET Guido,  
M. JACQUIR HOUSSEN Sabir, procuration à M. GENTIL Christian (à partir de 11h40),  
M. GOUTON Pierre, procuration à M. JACQUIR HOUSSEN Sabir,  
M. HERRMANN Samuel, procuration à Mme LABRUERE-CHAZAL Catherine,  
M. LECLERCQ Éric, procuration à Mme LANQUETIN Sandrine,  
Mme POTHIER Audrey, procuration à M. DELANNES Arthur,  
M SEGADO André, procuration à M. CHIBILE Romuald.

### **Etaient absents et excusés :**

Les personnes représentées  
Mme AUBERT Miane

### **Etaient invités:**

M. COLAS DES FRANCS Gérard, Directeur du département de Physique, excusé  
M. DENAT Franck, Directeur ICMUB, absent  
M. DEREUX Alain, Directeur ICB, absent  
M. DIPANDA Albert, Directeur ESIREM, absent  
M. GINHAC Dominique, Directeur LE2I, absent  
M. GRISON Thierry, Directeur du département IEM, présent  
M. JOURANI Abderrahim, Directeur IMB, excusé,  
M. NAGEL Johannes, Directeur du département de Mathématiques, absent  
Mme PIRIO Nadine, Directeur du département de Chimie, excusée.

### **Services centraux de l'UFR :**

Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente  
M. LAGRIMI (Responsable administratif de l'UFR), présent  
M. VIDAL (Secrétariat de direction de l'UFR), présent.

## **Ordre du jour :**

1. Relevé de décisions du Conseil d'UFR du 12 novembre 2018
2. Informations du Directeur
3. Désignation des personnalités extérieures et organismes appelés à être représentés au sein du Conseil d'UFR
4. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 10h20. Il indique les absences des membres excusés et liste les procurations reçues. Le directeur précise qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> conseil depuis le renouvellement complet et invite à un tour de table.

Monsieur Blais rappelle les résultats des élections et le rôle du Conseil d'UFR. Il ajoute que certains sujets ne concernent que le conseil dans sa formation restreinte aux enseignants et enseignants chercheurs.

Monsieur Blais informe le conseil que les procès-verbaux des séances sont publiés sur le site internet de l'UFR après leur validation par les membres du conseil.

## **1 – Relevé de décisions du Conseil d'UFR du 12 novembre 2018 :**

Monsieur Blais indique qu'en raison du changement de composition du conseil d'UFR, un relevé de décisions du conseil du 12/11/2018 est présenté ce jour mais non soumis au vote.

## **2 – Informations du Directeur :**

Monsieur Blais annonce au conseil que :

- deux décès d'anciens collègues de l'UFR sont survenus dernièrement. Il s'agit de Mme Godefroy (Physique) et de M. Chabrier (Informatique).
- Les alcôves ont été équipées de nouveaux mobiliers et que des travaux d'amélioration de la luminosité devraient avoir lieu début 2019
- Le Président de la Comue UBFC a démissionné le 13 décembre 2018 et qu'un administrateur provisoire a été nommé pour 6 mois.
- Dans le cadre des « cours ouverts », les lycéens et les étudiants en réorientation seront invités à suivre des enseignements à l'UFR fin février 2019. Suite à une question de M. Laurent, M. Blais indique que seuls les cours magistraux seront accessibles aux lycéens
- La Journée Portes Ouvertes (JPO) aura lieu le 6 février 2019
- La réforme du baccalauréat impliquera des discussions avec les équipes pédagogiques dans les deux années à venir
- L'arrêté licence commencera à s'appliquer dès la rentrée 2019 au niveau du périmètre de la direction des études qui dépasserait le niveau L1 et au niveau de la mise en place des contrats pédagogiques. Des groupes de travail sont en cours sur ces sujets. En 2020, les modalités de contrôle de compétences et de connaissances seront modifiées via l'introduction de la notion de blocs de compétences qui reste à définir. Les conseils centraux auront à se prononcer là-dessus. Suite à une demande de Mme Mongin souhaitant intégrer une secrétaire de scolarité (modélisation sous Apogée) dans le groupe de travail sur les blocs de compétences, Monsieur Blais précise que le responsable de la cellule Apogée y participe.
- Les frais d'inscription des étudiants internationaux hors UE sont revus à la hausse à partir de la rentrée prochaine. Suite aux questions respectives de Mmes Ardigo-Besnard et Mongin, M. Blais précise que cela concerne l'ensemble des étudiants étrangers hors UE qui intègrent un cursus ou qui changent de cycle en France. Les formations concernées à l'UFR sont essentiellement des masters.

Monsieur Blais informe le conseil que le Président de l'uB a soumis un texte d'opposition sur ce sujet au CA de l'Université.

Monsieur Blais donne la parole à Monsieur Laurent qui explique la motion proposée au vote du conseil ce jour.

Monsieur Laurent indique que cette motion a pour but de manifester l'opposition du conseil face à cette mesure.

Monsieur Blais ajoute que l'uB peut voter contre cette mesure mais son budget risque d'être réduit à hauteur des droits non perçus.

Monsieur Sugny répond qu'il s'agit donc bien d'une décision financière.

Madame Ardigo-Besnard se demande pourquoi débattre de cette question dans la mesure où le décret n'est pas encore paru.

Monsieur Lucas s'interroge sur la nécessité de faire une motion à l'UFR dans la mesure où le texte voté par le CA reprend déjà ces éléments d'opposition.

Monsieur Blais répond que cela serait un appui à ce qui a été voté en CA.

Monsieur Faucher souhaite attendre la désignation des personnalités extérieures pour soumettre cette motion au vote du conseil.

Monsieur Blais reporte donc le vote de cette motion au prochain conseil d'UFR.

### **3 – Désignation des personnalités extérieures et organismes appelés à être représentés au sein du Conseil d'UFR :**

Monsieur Blais rappelle les modalités de désignation des personnalités extérieures au sein du Conseil d'UFR et l'historique des représentations assurées.

Il est procédé au vote sur la base de l'arrêté établissant la représentativité des organisations syndicales :

- de l'organisation syndicale représentative de salariés :  
11 abstentions / 0 CFTC / 0 CFE CGC / 0 CGT FO / 0 CGT / 18 CFDT
- de l'organisation syndicale représentative d'employeurs :  
22 abstentions / 0 UPA / 0 CGPME / 7 MEDEF

- un établissement secondaire de l'académie de Dijon proposant une filière scientifique :

Monsieur Blais indique qu'il attendra la fin de semaine afin de recueillir les éventuelles propositions. Si aucune proposition n'est remontée, il soumet au conseil la désignation du lycée Gustave Eiffel avec lequel l'Université a une convention pour l'accueil des CPGE (demande de Mme Mongin).

- une personnalité extérieure désignée à titre personnel (vote à bulletin secret) :  
Monsieur Blais propose de reconduire la désignation de Monsieur Patrick Zanini, délégué régional France Chimie BFC : 27 oui / 0 non / 2 abstentions

Monsieur Blais annonce que lors du prochain conseil plénier, fin janvier 2019, les membres du Bureau et les vice-doyens seront élus.

### **4 – Questions diverses :**

Aucune question diverse n'étant posée, Monsieur Blais lève la séance à 11h50.